



LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

MAI 1993 - VOL.12, N° 9



ÉTATS FINANCIERS 1992

Le 5 avril dernier, le Conseil municipal a reçu les états financiers 1992 de la Ville de L' Ancienne-Lorette. Tel qu' il a été établi par la firme d' experts comptables, ces états financiers démontrent ce qu' ont été tous les revenus perçus au cours de l' année 1992 ainsi que toutes les dépenses encourues.

À l' exemple des années antérieures, 1992 révèle encore une constance dans le respect de notre politique de payer comptant les immobilisations afin d' éviter emprunter, dans la réduction de la dette ainsi que dans l' amélioration des services sans augmentation de coût.

Aux états financiers, on retrouve les inscriptions correspondantes indiquant que la Ville a réalisé pour 1 317 420 \$ de dépenses d' immobilisations, telles la rue Du Couvent, l' élargissement de la rue St-Jacques, l' acquisition de machinerie, de véhicules de police, etc., c' est-à-dire la somme de 850 785 \$ payée à même le surplus 1991 et la différence, 466 635 \$ payée à même le budget d' opération 1992.

Un dossier à souligner: la machinerie au service des Travaux publics

Encore cette année, une somme de 244 288 \$ a été puisée à même le surplus 1991, donc incluse dans les 850 785 \$ précités, pour l' achat de machinerie au service des Travaux publics. Cette dépense s' inscrit à l' intérieur d' un programme visant à renouveler certains équipements âgés et trop coûteux en réparation afin de conserver la même qualité de service à la population.

Les états financiers 1992 indiquent donc un **surplus budgétaire de 1 514 858 \$** qui provient, bien sûr, de revenus supérieurs à nos prévisions, mais aussi des économies réalisées au niveau des dépenses et ce, grâce à la collaboration de tous les employés municipaux, qui s' appliquent à gérer efficacement les ressources financières mises à leur disposition.

LES REVENUS

Les principaux éléments qui marquent le surplus sont essentiellement:

Les taxes pour les nouvelles résidences et commerces (ce montant représente 6,0% de plus que prévu)	621 000 \$
Les taxes du gouvernement	34 000 \$
Les droits de mutation	35 000 \$
Les intérêts sur arrrages de taxes	68 000 \$
Les intérêts sur placements	160 000 \$

LES DÉPENSES

Au niveau des dépenses réelles, les économies suivantes ont été réalisées:

Police / incendie	17 000 \$
Voirie et transport	100 000 \$
Hygiène du milieu	80 000 \$
Loisirs et culture	90 000 \$

LA DETTE MUNICIPALE

Encore cette année, la dette municipale a été réduite d' environ 815 000 \$ pour atteindre 6 millions de dollars.



Émile Loranger
Maire de
L' Ancienne-Lorette

En résumé, au 31 décembre dernier, la Ville présentait le portrait financier suivant:

- **UN SURPLUS D' ENVIRON 1,5 MILLION \$** provenant autant de nouveaux revenus suite à son développement résidentiel et commercial qu' aux économies réalisées au niveau de ses dépenses.
- **UNE DETTE RÉDUITE À 6 MILLIONS \$.**

SEMAINE DES TRAVAUX PUBLICS 1993

26 avril au 2 mai

C' est sous le thème "La qualité de vie par les travaux publics" qu' a été inaugurée officiellement la Semaine des travaux publics 1993. Cette semaine, qui a débuté le 26 avril pour se terminer le 2 mai, a comme objectif de sensibiliser la population à l' importance des interventions du service des Travaux publics pour le maintien et l' amélioration du milieu de vie municipal.

Dirigé par M. Régis Cormier, le service des Travaux publics de L' Ancienne-Lorette regroupe une équipe dynamique et désireuse de servir de son mieux la population loréttaine. Dans cet esprit, le service des Travaux publics demeure très vigilant quant aux meilleurs services aux meilleurs coûts. C' est ainsi que maintenant, de plus en plus de travaux municipaux sont réalisés en régie, donc moins de contrats confiés à l' extérieur. Cette façon de faire a trouvé tout naturellement sa place au sein de la municipalité et contribué à une saine administration.

Le service des Travaux publics informe régulièrement la population pour vulgariser et démystifier l' organisation de ce service afin de se rapprocher du citoyen, l' intéresser et l' inciter à la collaboration.

D' ailleurs, l' administration municipale n' est-elle pas un ensemble de services que "se paie" un ensemble de citoyens? Connaître ces services, c' est pouvoir en bénéficier davantage.

Les membres du Conseil municipal et les dirigeants de la Ville de L' Ancienne-Lorette félicitent les employés du service des Travaux publics pour la qualité de leurs travaux et leur dévouement constant et leur souhaitent une bonne "Semaine des travaux publics 1993".

**CONCOURS
D' EMBELLISSEMENT
MUNICIPAL 1993**

"MA VILLE... FLEURIT"
Voir les modalités en page 5

RÉUNION DU CONSEIL

11 mai à 20h00
Hôtel de Ville

FÊTE DE DOLLARD

Les bureaux de l' administration
municipale seront fermés
le lundi 24 mai 1993.

ATTENTION LES CYCLISTES, ON VOUS AIME VIVANTS!

Une fois de plus, le service de la Protection publique lance le cri d'alerte: PRUDENCE LES CYCLISTES! METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ. Et pour varier la formulation, le directeur de ce service invite les parents à faire lire à leurs jeunes cyclistes quelques conseils distribués par le Club automobile de Québec.

Un bon cycliste se reconnaît à sa façon de conduire.

Un excellent cycliste respecte toutes les lois de la circulation qui le concernent et observe les règles suivantes:

1. Signaler les virages et les arrêts.
2. Observer la signalisation routière:
 - a) Feux de circulation:
 - Vert: droit de passage.
 - Jaune: attention - libérer la voie.
 - Rouge: arrêt.
 - b) Panneaux d'arrêt et lignes de passage pour piétons aux intersections.
 - c) Les signaux des agents de la paix ou des policiers qui dirigent la circulation.
3. Céder la priorité de passage aux piétons.
4. Ne jamais prendre de passage sur sa bicyclette.
5. Circuler à califourchon et tenir le guidon à deux mains, sauf pour faire un signal.
6. Rouler à la file indienne, pas plus de 15, à l'extrême droite de la chaussée, et dans le même sens que la circulation. Ne jamais changer subitement de direction.
7. Utiliser les pistes cyclables lorsqu'il y en a.
8. Garder sa bicyclette en bon état.
9. Votre bicyclette doit être munie des accessoires suivants:
 - à l'avant au moins un feu blanc et à l'arrière un feu rouge;
 - un réflecteur: blanc à l'avant et rouge à l'arrière; jaune sur les rayons de la roue avant; rouge sur les rayons de la roue arrière; jaune sur chaque pédale;
 - un miroir placé du côté gauche du guidon.
10. À la tombée du jour ou par temps sombre, vous devez circuler avec vos feux avant et arrière allumés.
11. Un ruban réfléchissant peut être employé sur la bicyclette en plus des feux avant et arrière. Il serait même souhaitable que le cycliste porte un brassard réfléchissant, ou tout au moins des vêtements de couleur pâle.
12. La bicyclette doit être munie d'un numéro d'identification inscrit ou apposé par le fabricant ou par la Régie.

TRAVAUX PUBLICS

CUEILLETTE DES BRANCHES

La Ville de L' Ancienne-Lorette procédera à la cueillette et au déchiquetage des branches les **10 et 11 mai 1993.**

Comment procéder...

- **INSCRIPTION TÉLÉPHONIQUE OBLIGATOIRE À L'HÔTEL DE VILLE** au 872-9811, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30. Date limite d'inscription: le 7 mai 1993.
- Laissez votre nom, adresse et numéro de téléphone à la réceptionniste.
- Pour faciliter le processus de cueillette, nous vous demandons de placer les branches dans le même sens, près du chemin.

CUEILLETTE DES DÉCHETS "MONSTRES" - Procédure

1. Appelez à l'Hôtel de Ville au 872-9811 entre 8h30 et 16h30 sur semaine (au plus tard le vendredi précédant la cueillette).
2. Laissez votre nom et adresse à la réceptionniste.
3. Mentionnez l'objet principal que vous désirez faire ramasser.
4. Demandez et notez la date de cueillette.
5. Les déchets "monstres" devront être placés près du chemin avant 7h00 le jour de la cueillette afin qu'ils soient ramassés.

Vos déchets doivent être défaits dans la mesure du possible, empilés de façon ordonnée ou liés en paquets, pour éviter l'éparpillement et faciliter leur ramassage.

Déchets "monstres" non admissibles

- Rebutis générés par une activité commerciale.
- Déchets en quantité industrielle.
- Terre, toulbe, pierre et autres matières semblables.
- Carcasses d'automobiles.
- Pneus.
- Morceaux de ciment.
- Branches.

SACS D'ORDURES, BACS DE RECYCLAGE, DÉCHETS MONSTRES PAS DANS LA RUE

Afin de donner un service rapide et efficace, le service des Travaux publics demande à la population de L' Ancienne-Lorette de bien vouloir placer tous les sacs d'ordures, bacs de recyclage et déchets monstres dans les entrées et non dans la rue.

PAS DE FEU SANS FUMÉE...

On connaît le proverbe: "Pas de fumée sans feu", mais on oublie parfois qu'il n'y a pas de feu sans fumée.

Le directeur du service de la Protection publique rappelle à tous l'article 4.34 du règlement V-603, qui interdit d'allumer des feux à ciel ouvert sans l'autorisation expresse de la police. "Les dangers de propagation sont réels, explique-t-il, et chaque année, on déplore à ce propos des erreurs qui exigent une sortie des pompiers".

Outre le danger de propagation, il faut faire mention aussi de l'inconvénient de la fumée et des brindilles calcinées qui vent emporte chez les voisins et qui peuvent causer des inconvenients.

En cas de besoin donc, il suffit de communiquer avec le poste de police (872-9818), où le sergent Adrien Drolet, préposé aux incendies, prendra en considération la demande.

PRÉVENTION DU VOL DE BICYCLETTES

Les statistiques tenues par le service de Protection publique démontrent que l'année 1992 a marqué une forte augmentation du vol de bicyclettes versus l'année 1991. Compte tenu de cette situation, nous aimerions rappeler aux cyclistes quelques précautions de base:

- Barrer la bicyclette avec une barrière sécuritaire, en tout temps lorsque celle-ci est stationnée.
- Consigner le numéro de série de la bicyclette car advenant le vol de celle-ci, le service de la protection publique pourra localiser son propriétaire à travers la province s'il possède le numéro de la bicyclette dans ses fichiers.
- Inscrire sur la bicyclette le numéro de permis de conduire du propriétaire ou d'un responsable de la famille.

Ce numéro s'inscrit en dessous du pédalier ou à un autre endroit discret sur la bicyclette et ce, à l'aide d'un burin électrique que le service de la Protection publique prête à ceux qui en font la demande.

Ces quelques moyens sont simples mais en même temps très efficaces pour prévenir le vol des bicyclettes.

GREFFE ET CONTENTIEUX

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

NOTE IMPORTANTE

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont publiés dans le journal l' Appel.

Actuellement, il est possible de faire état du règlement suivant:

1. RÉGLEMENT V-1065-93

Ce règlement adopté par le Conseil lors de la séance régulière du 13 avril dernier, a pour effet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de 530 000 \$, le portant ainsi à la somme de 800 000 \$.

Pour toute information supplémentaire concernant ce règlement, n'hésitez pas à communiquer avec le service du Greffe et Contentieux au numéro 872-9811.

Linda M. Simard, o.m.a., assistante-gr.

SERVICE D'URGENCE 911

Une entente est sur le point d'intervenir entre les Villes de Sainte-Foy et L' Ancienne-Lorette concernant le service d'urgence 911.

Ce service pourrait être disponible pour la population à compter de l'automne prochain. D'autres précisions suivront dans le journal Le Loretain.